

Réunion de rentrée
UE « Mineure Santé »
MMOPK

Annie BENHAÏM

2021

Réunion rentrée

- 14h00 : Introduction
H.Bouraima, Vice-Présidente CFVU de l'université
Pr M.Boulouard, Directeur adjoint de l'UFR Santé
- 14h15 : présentation de la mineure santé et des modalités de sélection, A.Benhaïm
- 14h45 : présentation des études de médecine, A.Benhaïm
- 15h00 : présentation des études de pharmacie, P.Schuman-Bard
- 15h15 : présentation des études sage-femme, N.Brielle
- 15h30 : présentation CEMU, N.Poisson
- 15h45 : présentation bibliothèque Madeleine Bres-PFRS
- 16h00 : Tutorat

3 accès principaux vers les métiers de la santé

1- L1: licences dédiées comprenant une UE libre choix (50h /semestre) : « mineure santé »

2- L2 et L3 : licences ayant une LAS en première année + mineure santé si non validée en LAS 1

3- Master, doctorat, paramédical, :

2 chances uniquement



LICENCES D'ACCÈS EN MMOPK

(médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, Kinésithérapie)





LICENCES D'ACCÈS EN MMOPK

(médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, Kinésithérapie)





STRUCTURATION DES LICENCES

UE 50h = 6 ECTS

UE personnalisée =
Mineure santé

Licence 1	D	D	D	T	P	D	D	D	T	P
Licence 2	D	D	D	T	P	D	D	D	T	P
Licence 3	D	D	D	T	P	D	D	D	T	P

D = UE de la discipline

T = UE transferable

P = UE personnalisée

Communication

- MCC (modalités de contrôle des connaissances)
 - Information sur la licence (règles de compensation, 2^{ème} session,..)
 - L'UE mineure santé incluse dans les UE => même règles
 - Dates d'examen,
 - Résultats de la licence, classement dans la licence
- Par les licences
- Critères de sélection pour MMOPK à partir de LAS ou de L2
 - Information sur le contenu de la mineure santé, l'emploi du temps de la mineure santé
 - Algorithme de classement pour MMOPK
 - Les oraux
 - Résultat pour l'entrée dans les métiers de la santé
- Par L'UFR santé

Capacité d'accueil 2022

Professions médicales

Voie	Médecine	Maïeutique	Odontologie	Pharmacie	Total
LAS1	135	11	15	55	216
LAS2/LAS3	100	15	15	52	182
Paramédical	0	0	0	0	0
Passerelles & réorientations	13	1	0	6	20
TOTAL	248	27	30	113	418

LAS 1 2020-2021 = 197 places

LAS 1 2021-2022 = 216 places

Professions paramédicales :

Kinésithérapie

L.AS 1 : 52

LAS2/LAS3 : 34

Pour valider la LAS 1

- Une année de licence = 500h
 - Mineure santé = 100h
 - UE de la licence = 400h
 - **Pour être reçu à la licence (réunion de rentrée des licences)**
 - 10 de moyenne
 - Au sein d'un semestre toutes les UE se compensent
 - S1 et S2 se compensent également
 - Si échec : session de rattrapage pour les UE ou des UE non validés
- élément(s)

Admission dans les métiers de la santé

Conditions pour être classé :

- Avoir déposé un dossier de candidature avant le 1er mars
<https://candidatures.unicaen.fr/ecandidat/>
- Avoir validé sa licence à la première session
- Avoir eu 10/20 de moyenne à l'UE « mineure santé »

CLASSEMENT DANS SA LICENCE



Algorithme de classement

- Interclassement entre les LAS
- Équité entre les licences
- Harmonisation des notes de la mineure santé entre LAS A et LAS B car examens différents
- 50% des places dans chaque filière proposée en admission directe après les écrits
 - => les places non acceptées sont attribuées après l'oral

Admission dans les métiers de la santé

En 2 temps

- **Admis après le 1^{er} groupe d'épreuve**

Sur le résultat de la licence

50% des places de chaque filière sont en admission directe

- **Admis après le 2^{ème} groupe d'épreuve : oraux**

4 oraux:

Epreuves évaluant des compétences non académiques et plus transversales :
capacité de synthèse, d'analyse, de raisonnement en situation complexe, empathie.

Classement sur 1000 points

- **Classement dans la LAS** sur 200 points
- **Note de la mineure santé** sur 200 points
- **Oral** sur 600 points

Suppression du redoublement pour accéder aux métiers de la santé

- Un étudiant qui a validé son année passe dans une deuxième année de licence
- S'il n'est pas en rang utile pour intégrer MMOPK, il pourra bénéficier d'une deuxième possibilité d'entrée dans les filières MMOPK en L2, L3 ou Master.
- Le redoublement d'une année non validée reste possible, ainsi que la réorientation vers une autre première année/une autre formation mais sans pouvoir postuler à nouveau à l'entrée dans les métiers de la santé



2 chances uniquement

- Les conditions de candidature MMOPK excluent la valorisation du redoublement.

La procédure d'admission en MMOPK => en 2 temps

I- Admissibilité :

sur le résultat de la licence 1

prise en compte le classement au sein de la licence 1

II- Admission :



50% des places => admis

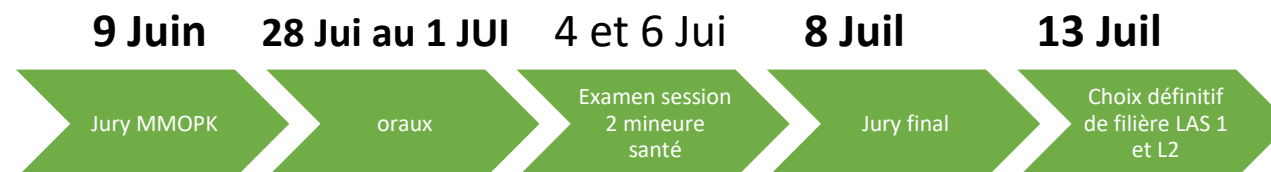
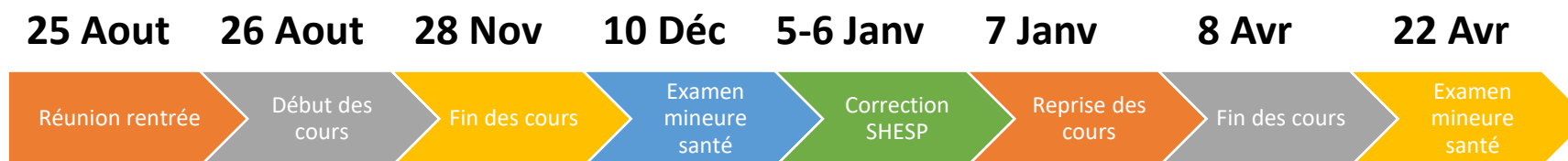


50% des places => 2^{ème} groupe d'épreuve : oral



Non admis en MMOPK mais admis en L2 => postule à nouveau en L2 ou L3

Calendrier de l'année



Mineure santé : Semestre 1

		LAS B	LAS A
Module de Sciences Fondamental 1	Chimie	10	10
	Biophysique	15	15
	Biochimie	10	11
Module de SHESP	SHESP	15	10
Module Physiologie -Biodiversité	Biodiversité	0	5
	Physiologie	10	6
		60	57

Mineure santé : Semestre 2

		LAS B	LAS A
Module Sciences Fondamentales 2	Chimie	8	8
	Biostat	8	8
	Bio.Mol	4	8
Module cellule- tissus	Bio Cell	9	15
	Histo/embryo	11	8
Module Biologie appliquée	Biomécanique	4	4
	Médicament	4	4
	Total S2 :	48	53
	TOTAL S1 +S2:	106	110

L2-L3 : 2021-2022-2023

- **Etudiants ayant 10/20 à la mineure santé L1 MMP**
=> pas de nouvelles mineure santé même si ils postulent pour une autre filière
- **Etudiants ayant 10/20 à la mineure santé L1 Odonto uniquement**
=> pas de nouvelles mineure santé même si ils postulent pour une autre filière
- **Etudiants n'ayant pas eu 10/20 à la mineure santé en L1 ou étudiants en L1 classique**
Suivent la mineure en plus de leur licence

Bon courage à tous